

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

Etaient présents : Maurice AUBRY (Suppléant de Sylvie LANDELLE), Damien RICHARD, Hervé DELALANDE, Christian RAIMBAULT, Hervé LHOTELLIER, Michel FORTUNE, Gérard GOISBEAULT (Suppléant de Nicole BOUILLON), Michel PLANCHENAULT (Suppléant de Christian GRIVEAU), Xavier POTTIER, Yannick COQUELIN, Fabien ROBIN, Roger GOBE, Serge TEXIER.

Etaient absents : Sandrine BOUTTIER, Françoise GAUCHOTTE, Roger NEVEU.

Etaient excusés : Denis MOUCHEL, François ZOCHETTO.

Assistaient également à la réunion : Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

Secrétaire de séance : Roger GOBE

I - SITUATION FINANCIERE : RESULTATS 2016 ET PROPOSITIONS 2017

M. Le Président donne lecture du Compte Administratif 2016 en le comparant avec les propositions du BP 2017.

FONCTIONNEMENT		CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
DEPENSES	11 Charges à caractère général				
	60632 Fournitures de petit équipement	40,15	500,00	396,39	500,00
	60636 Vêtements de travail		0,00	130,56	200,00
	6064 Fournitures administratives	0,00	100,00	0,00	100,00
	6135 Locations mobilières				200,00
	61521 Entretien de terrains	6 070,26	5 000,00	4 359,00	5 000,00
	61523 Voies et réseaux	0,00	500,00	1 180,66	1 500,00
	616 Primes d'assurances	590,70	600,00	598,50	603,00
	6182 Documentation générale et technique	0,00	100,00	0,00	100,00
	6184 Versement org. formation (Apprentissage)		1 000,00	0,00	1 500,00
	6225 Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	100,00	0,00	100,00
	6226 Honoraires	2 005,62	2 000,00	0,00	2 000,00
	6231 Annonces et insertions	3 707,16	2 000,00	1 110,00	2 000,00
	6232 Fêtes et cérémonies	0,00	500,00	1 070,95	1 000,00
	6237 Publications	2 922,00	3 000,00	956,56	2 000,00
	6238 Divers		1 500,00	1 254,00	500,00
	6251 Voyages et déplacement		1 000,00	395,34	3 000,00
	6261 Frais d'affranchissement	9,40	600,00	734,60	600,00
	6262 Frais de télécommunications	251,99	270,00	308,24	630,00
		TOTAL	15 597,28	18 770,00	12 742,70
12 Charges de personnel					
6218 Autre personnel extérieur	7 072,86	18 000,00	16 719,53	20 000,00	
6338 Autres impôts, taxes		20,00	9,28	50,00	
6413 Personnel non titulaire			1 200,00	0,00	
6417 Rémunération des apprentis			3 700,00	3 762,40	
6451 Cotisations URSSAF		40,00	49,84	300,00	
6453 Cotisations caisse de retraite		130,00	119,64	500,00	
6457 Cotisations sociales		10,00	2,92	50,00	
	TOTAL	7 072,86	21 900,00	21 863,61	32 900,00
65 Autres charges de gestion courante					
6531 Indemnités élus	5 644,54	6 500,00	6 634,58	7 000,00	
6533 Cotisations retraite	223,99	300,00	270,94	350,00	
6554 Contributions aux organ de regroupement	23 532,15	20 000,00	12 251,69	15 000,00	
6574 subventions aux associations et autres	2 055,00	2 600,00	2 591,00	2 087,00	
	TOTAL	31 455,68	29 400,00	21 748,21	24 437,00
66 Charges financières					
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 121,22	900,00	636,78	600,00	
6618 Intérêts autres dettes	0,00	100,00	0,00	100,00	
	TOTAL	1 121,22	1 000,00	636,78	700,00

67	Charges exceptionnelles				
678	Autres charges exceptionnelles	265,00	200,00	0,00	200,00
	TOTAL	265,00	200,00	0,00	200,00
68	Amortissements et Provisions				
6811	Amortissements des immobilisations	49 255,09	47 315,00	47 310,15	52 545,00
6815	Provisions	0,00	15 562,00	0,00	6 000,00
	TOTAL	49 255,09	62 877,00	47 310,15	58 545,00
22	Dépenses imprévues	0,00	6 400,00	0,00	2 348,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	104 767,13	140 547,00	104 301,45	140 663,00

RECETTES	73	Impôts et Taxes				
	73111	Contributions directes	77 969,00	70 000,00	68 799,00	69 000,00
	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	175,00	
		TOTAL	77 969,00	70 000,00	68 974,00	69 000,00
	74	Dotations et Participations				
	74741	Communes	48 093,00	42 300,00	43 395,00	43 300,00
	74833	Etat compensation taxe professionnelle	3 295,00	3 012,00	3 295,00	3 013,00
	74718	Participation Etat - Apprentissage		1 000,00	0,00	1 000,00
	7478	Subvention AELB	1 882,81	1 200,00	0,00	1 200,00
		TOTAL	53 270,81	47 512,00	46 690,00	48 513,00
	777	Amortissements de subventions	25 759,11	23 035,00	23 030,23	23 150,00
		TOTAL	25 759,11	23 035,00	23 030,23	23 150,00
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	156 998,92	140 547,00	138 694,23	140 663,00

RECETTES - DEPENSES 52 231,79 34 392,78

INVESTISSEMENT		CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
020	Dépenses imprévues	0,00	11 903,14	0,00	5 214,11
1311	subventions remboursées	0,00	1 000,00	0,00	
16	Emprunts et Dettes assimilées				
1641	emprunts en euros	17 574,03	18 100,00	18 021,43	8 000,00
23	Immobilisations en cours				
	immobilisations programme 2014				
	Op 20141 CRE études	11 220,00	7 500,00	1 950,00	5 500,00
	Op 20142 CRE entretien aménagement	1 856,27			
	Op 20143 CRE restauration continuité				
	Op 20144 Hors CRE	6 022,80			
	immobilisations programme 2015				
	Op 20151 CTMA Etudes	8 334,00	12 000,00	10 110,00	
	Op 20152 CTMA Entretien-Aménagement	3 535,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	Op 20153 CTMA Restauration continuité	71 310,00	6 000,00	0,00	
	Op 20154 Hors CTMA	15 656,40	5 000,00	3 294,00	
	TOTAL	117 934,47	45 500,00	15 354,00	20 500,00
	immobilisations programme 2016				
	Op 20161 CTMA Etudes		35 000,00	8 532,00	22 000,00
	Op 20162 CTMA Entretien-Aménagement		25 000,00	0,00	7 800,00
	Op 20163 CTMA Restauration continuité		230 000,00	229 489,08	3 000,00
	Op 20164 Hors CTMA		20 000,00	7 901,40	5 000,00
	TOTAL		310 000,00	245 922,48	37 800,00
	immobilisations programme 2017				
	Op 20171 CTMA Etudes				35 000,00
	Op 20172 CTMA Entretien				40 000,00
	Op 20173 CTMA Restauration continuité				110 000,00
	Op 20174 CTMA Zones Humides				25 000,00
	Op 20175 Hors CTMA				60 000,00
	TOTAL				270 000,00
777	amortissements de subventions	25 759,11	23 035,00	23 030,23	23 150,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	161 267,61	409 538,14	302 328,14	364 664,11

RECETTES	10	Dotations, fonds divers, réserves				
	10222	FCTVA	812,29	298,00	298,00	3 556,00
	1068	excédents de fonctionnements capitalisés	80 345,68	52 231,79	52 231,79	34 392,78
	13	Subventions Investissement 2015/2016				
	1311	Etat et Agence de l'eau	85 086,37	32 000,00	42 427,00	99 000,00
	1312	Région	0,00	7 000,00	28 538,18	14 000,00
	1313	Départements	62 241,00	15 000,00	0,00	37 000,00
		TOTAL	147 327,37	54 000,00	70 965,18	150 000,00
	40	Opérations de transfert entre sections				
		Amortissements des immobilisations	49 255,09	47 315,00	47 310,15	52 545,00
	.001	Solde d'investissement n-1	139 220,53	255 693,35	255 693,35	124 170,33
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	416 960,96	409 538,14	426 498,47	364 664,11	

RECETTES - DEPENSES 255 693,35 124 170,33

> VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2016,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2016 de M. le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2016,

Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoïn, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoïn, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

> VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Les participations des communes représentent 115 312 €. Concernant la dette du syndicat, le capital remboursé en 2016 était de 18 021,43 € et les intérêts payés s'élèvent à 636,78 €.

Dépenses de fonctionnement :	104 301,45 €
Recettes de fonctionnement :	138 694,23 €
D'où un excédent de fonctionnement :	+ 34 392,78 €

Dépenses d'investissement :	302 328,14 €
Recettes d'investissement :	170 805,12 €
D'où un résultat d'exercice :	- 131 523,02 €
Excédent reporté	+ 255 693,35 €
D'où un excédent d'investissement:	+ 124 170,33 €

M. le Président se retire pour le vote du Compte administratif.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE sous la présidence de M. FORTUNE, Vice-président.

- **d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 aux chiffres suivants :**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				255 693,35		255 693,35
Opérations de l'exercice	104 301,45	138 694,23	302 328,14	170 805,12	406 629,59	309 499,35
Totaux	104 301,45	138 694,23	302 328,14	426 498,47	406 629,59	565 192,70
Résultats de clôture		34 392,78		124 170,33		158 563,11
Restes à réaliser			55 300,00		55 300,00	

- **d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.**

> AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Excédent d'exploitation de..... 34 392,78 €
Excédent d'investissement de 124 170,33 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépense : 55 300,00 €
En recette :0,00 €

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement pour financer les travaux d'investissements
- de reprendre l'excédent d'investissement
- de reprendre les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- de reprendre au budget primitif 2017 les résultats de l'exercice 2016
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

> PARTICIPATIONS DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT POUR 2016

Il est soumis aux membres du Comité Syndical le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes, au titre de participation aux dépenses du Syndicat de Bassin du Vicoin, pour l'année 2016.

Pour l'année 2017, M. le Président propose de maintenir le montant total des contributions voté en 2016 c'est-à-dire 115 313 € au lieu de 128 125 €.

Chaque commune, en même temps qu'elle était informée du montant de sa quote-part, a été invitée à faire connaître le mode de financement envisagé.

En définitive, la situation, pour chaque commune, se présente conformément au tableau ci-annexé, qui vaudra autorisation pour le Syndicat de Bassin du Vicoin de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaire dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- d'approuver le maintien du montant total des contributions voté en 2016 c'est-à-dire : 115 313 € pour 2017.
- d'approuver l'état des participations de l'année 2017 des communes adhérentes au Syndicat de Bassin du Vicoin tel que présenté ci-dessous.

Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2016	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
AHUILLE	7 428 €			
LA BACONNIERE		4 891 €		4 891 €
BOURGNEUF LA FORET	8 656 €			
BOURGON	1 697 €			
LA BRULATTE		6 865 €		6 865 €
CHANGE	3 817 €			
LE GENEST SAINT ISLE	8 582 €			
L'HUISSERIE		4 133 €		4 133 €
LAUNAY VILLIERS		3 441 €		3 441 €
LAVAL	3 203 €			
LOIRON-RUILLE		5 419 €	En attente	5 419 €
MONTIGNE LE BRILLANT	10 134 €			
NUILLE SUR VICOIN		12 456 €		12 456 €
OLIVET		3 887 €		3 887 €
PORT BRILLET		4 431 €	En attente	4 431 €
SAINT BERTHEVIN		16 956 €		16 956 €
SAINT OUEN LES TOITS		3 991 €	En attente	3 991 €
SAINT PIERRE LA COUR		5 326 €		5 326 €
TOTAL	43 517 €	71 796 €	En attente	71 796 €

> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Le Président expose le rapport suivant :

Le budget 2017 est voté par chapitre et inclut les restes à réaliser et les résultats de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, par 12 voix POUR et 1 abstention :

- d'adopter le budget primitif 2017 comme résumé ci après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	140 663,00	364 664,11
RECETTES	140 663,00	364 664,11

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

II - PROGRAMME DE TRAVAUX CTMA 2017

M. le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2017. Le programme CTMA pour 2017 pourrait s'établir de la manière suivante :

Entretien de la ripisylve	= 26 000 €
Enlèvement plantes envahissantes	= 600 €
Enlèvement d'embâcles	= 12 000 €
Abattage systématique (Phytophthora)	= 1 200 €
Restauration du lit mineur.....	= 32 000 €
Continuité écologique	= 27 000 €
Pompes à nez et clôtures	= 47 000 €
Zones humides	= 21 000 €
Suivi Indicateurs	= 8 000 €
Etude Zone humide LA BRULATTE	= 2 600 €
Etude plans d'eau de la Potinière à AHUILLE / MONTIGNE	= 6 200 €
Suivi expérimental sur l'effet du drainage sur le colmatage du lit du cours d'eau	= 16 000 €
Communication	= 1 300 €
TOTAL 2017 = 200 900 € TTC	

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux prévus en 2017 tels que présentés et d'autoriser le lancement du marché public relatif à ces travaux.
- Confie aux membres de la Commission d'appels d'offres du Syndicat réunis en Commission d'ouverture des plis le choix des entreprises qui seront retenues.
- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour l'année 2017, ainsi qu'auprès du Conseil Régional par le biais du CRBV,
- Autorise Monsieur Le Président, à signer tout document relatif à ces marchés.

V - QUESTIONS DIVERSES

> Zones humides

Considérant la prise de compétence du Syndicat en matière de restauration de zones humides dans les statuts révisés en 2013 ;

Considérant la réalisation d'opérations de restauration actuellement menées à AHUILLE et LA BRULATTE ;

Considérant la volonté du Syndicat de développer cette thématique avec ses communes adhérentes ;

Considérant le besoin d'adopter des règles de financement claires, révisables chaque année, conformes aux capacités financières du Syndicat ;

Le Président propose le cahier des charges financier suivant, sur la thématique des zones humides :

Domaine d'intervention et de financement du Syndicat

Cas des zones humides² propriétés de collectivités territoriales⁴ ou en voie d'acquisition :

Thèmes	Prise en charge	
Etudes <i>Inventaires, plan de gestion, actions de restauration, suivis biologique (avant <u>et</u> après travaux ?), étude d'aménagements, dossier Loi sur l'Eau.</i>	100 % ¹	Montant plafonné à 10 000 € TTC ⁵
Travaux à vocation écologique, biologique et biodiversité <i>Création de mares, dépressions, frayères, étrepage, décapage, débroussaillage³ / défrichement³, reconversion de peupleraies en prairies, suppression de plans d'eau, etc...</i>	100 % ¹	
Travaux à vocation hydrologique et hydraulique <i>Remise en eau, décapage, créations, restauration de fossés, rétention, surverses, ouvrages de gestion de niveau d'eau, etc...</i>	100 % ¹	
Gestion de cours d'eau (ripisylve)	100 % ¹	
Aide à l'acquisition (participation aux frais totaux) <i>Par opération d'acquisition. Montant plafonné.</i>	Montant plafonné à 10 000 € TTC ⁵	
Aménagements de découverte et de promenade <i>Platelages, passerelles, pontons, observatoires de faune, etc...</i>		
Aménagements à caractère pédagogique (mission de conceptions)		
Aménagements à caractère pédagogique (réalisation d'équipements) <i>Panneaux, livrets, expositions, malles pédagogiques, etc...</i>		
Assistance à maîtrise d'ouvrage <i>Missions de demandes de subventions, conduite d'études, demandes Police de l'Eau, Marchés Publics</i>	100 %	-

¹ Prise en charge du montant prévisionnel en € TTC déduction faite des subventions déjà reçues/envisagées sur le projet. La prise en charge à 100 % par le Syndicat se fait sous réserve d'aides éventuelles d'autres financeurs (Agence de l'Eau, Département, Région, Autres...) en fonction des capacités financières du Syndicat et du nombre de projets en cours.

² Définition du code de l'environnement (Art. L.211-1) : les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Cela inclus communément (outre les lits mineurs des ruisseaux et de la rivière le Vicoin) : les bras de rivières, les dépressions humides, les mares, les étangs et plans d'eau, les prairies humides, fossés, bras morts, bois humides ou tourbeux,... localisés dans le lit majeur des cours d'eau du bassin versant du Vicoin conformément aux statuts du Syndicat révisés en 2013.

³ Si défini comme action de restauration et non d'entretien.

⁴ Dans le cas de plusieurs projets concomitants, il est privilégié d'aménagement d'une zone humide par commune.

⁵ Financement attribué poste par poste après analyse des projets.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver ce cahier des charges financier sur la thématique des zones humides;
- D'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

> Remboursement repas du 08/03/2017 à M. RAIMBAULT

Monsieur le Président informe les délégués du comité Syndical que les membres du bureau et les techniciens rivière ont été visités, le 8 mars dernier, un site à LANOUEE dans le Morbihan, où une passe à poissons à bassins successifs est installée. Ce type d'aménagement pourrait être installé sur le Vicoin.

Dans un souci de facilité pour le règlement, les 9 repas du midi ont été payés par M. RAIMBAULT, Président :

- Montant : 179 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le remboursement des 9 repas à M. RAIMBAULT Christian pour un montant de 179 €.
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

> Indemnité du Président

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu la délibération du Syndicat de bassin du Vicoin du 17 mars 2015 relatif à l'indemnité du Président ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités du Président pour l'exercice de sa fonction, dans la limite des taux maximum fixés la loi ;

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'attribuer une indemnité de fonctions au Président du Syndicat de Bassin du Vicoin, d'un montant calculé sur la base de 14,5 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 01/01/2017.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat.

> Etude drainage

M. Le Président présente le projet d'étude du transfert des matières en suspension dans le cours d'eau, qui sera réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

M. Le Président va mettre à disposition une de ses parcelles sur la commune de PORT-BRILLET pour réaliser un suivi pendant 1 an. Cette étude serait menée par le bureau d'études HYDRO CONCEPT pour un coût estimé à 11 976 € TTC (hors coût d'installation des différents appareils de mesure sur le site). Ce type d'étude peut être subventionné à 80 % par l'AELB. La Chambre d'Agriculture serait également sollicitée pour un financement.

L'objectif est de mesurer (en quantité et en qualité) sur un cycle cultural annuel, l'ensemble des flux d'eau et de produits transférés vers la rivière via le réseau de drainage et le ruissellement de surface. Cela permettra d'apporter des éléments objectifs sur la contribution du drainage agricole vis-à-vis du colmatage des rivières.

> Visite d'une passe à poissons

M. Le Président informe les délégués que les membres du bureau ont visité un site dans le Morbihan où une passe à poissons a été aménagée. Ce type de réalisation pourrait être mis en application au barrage du Bas Coudray au GENEST ST ISLE. Cette passe à poissons est constituée d'une succession de bassins. Cette visite fut très intéressante notamment pour connaître le retour d'expérience du propriétaire de l'ouvrage (installation datant de 2011).



Vue de la passe à bassins successifs à LANNOUEE (Morbihan)

Le Secrétaire,
Roger GOBE

Le Président,
Christian RAIMBAULT